



2022

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Note de synthèse

Conseil Municipal du 14 mars 2022

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Table des matières

Introduction.....	3
Le contexte macroéconomique	4
Environnement économique de la France	4
France : Contexte économique et budgétaire	4
Les principales mesures intéressant le bloc communal.....	7
Situation de la ville de Floirac	10
L'analyse financière rétrospective sur l'année 2021	10
Section de fonctionnement en 2021 – Dépenses et recettes	10
Section d'investissement en 2021 - Dépenses et recettes	15
L'analyse financière prospective – les orientations pour 2022.....	22
Section de fonctionnement en 2022	22
Section d'investissement en 2022	26
Les orientations proposées pour 2022	32
Conclusion.....	34

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la discussion sur les projets et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire (art. L. 2312-1 du CGCT) et doit nécessairement se tenir dans une séance distincte que celle du vote du budget dans les deux mois précédents celui-ci.

Le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les éléments de prospective financière concernant l'évolution des recettes et des dépenses, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette de la commune, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes cumulés).

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022 intervient dans un contexte de crise sanitaire mondiale qui perdure et de remontée historique de l'inflation, ce qui rend toujours plus complexe les exercices de projection à moyen terme.

Le présent ROB présente le contexte national et international dans une première partie, puis présente l'analyse financière de la commune de Floirac dans une deuxième partie et enfin les orientations financières et budgétaires de la municipalité pour le budget 2022 et les années à venir.

I/Le contexte macroéconomique

Environnement économique de la France

Après le recul historique du PIB en 2020 (-3,2%), l'économie mondiale connaît en 2021 un rebondissement marqué de son activité. Les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) anticipent un « sursaut » du PIB mondial de +6% en 2021 puis de 4,9% en 2022.

En zone euro, la levée progressive des restrictions sanitaires en lien avec l'accélération de la couverture vaccinale, permet un retour des conditions d'activité d'avant crise dans la plupart des secteurs, à l'exception notamment du tourisme et du transport aérien. Dans ce contexte, le PIB de la zone euro devrait augmenter de +5% en 2021 puis de +4,3% en 2022.

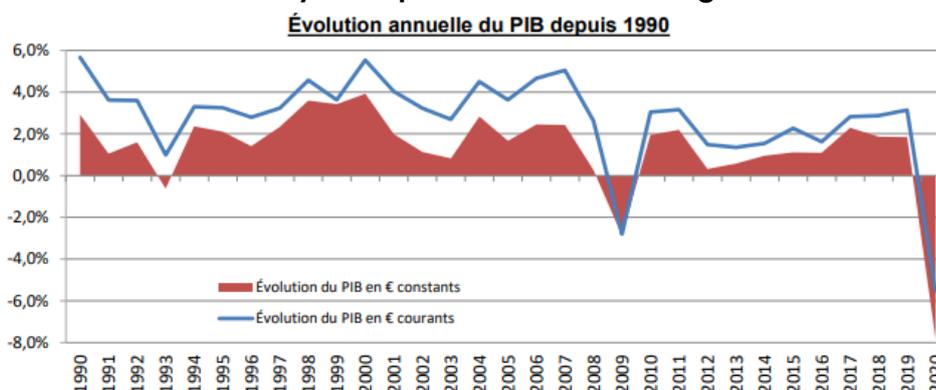
La reprise de l'économie s'accompagne néanmoins de tensions, tant dans les chaînes d'approvisionnement (pénurie de composants électroniques et hausse des coûts du transport international...) que dans le recrutement de personnel par les entreprises. Ces tensions, qui affectent l'activité de manière différenciée selon les secteurs et les pays, sont renforcées par la hausse du prix de certaines matières premières ou de l'énergie telle que le pétrole ou le gaz.

De fait, l'inflation se redresse fortement. La zone euro a ainsi vu l'indice des prix à la consommation harmonisée (ICPH) s'établir à un taux de 3% sur un an au mois d'août (source : EUROSTAT). Ces tensions sur les prix devraient s'atténuer et revenir vers un rythme d'avant-crise après 2022, sous réserve qu'aucune résurgence de la pandémie ne vienne perturber la reprise de l'activité économique.

A l'instar des principaux organismes de prévisions, le gouvernement français a élaboré ses hypothèses de croissance de l'activité, d'inflation, d'emploi sous l'hypothèse d'une poursuite de l'amélioration de la situation sanitaire en France comme dans le reste de la zone euro.

France : Contexte économique et budgétaire

□ Une croissance dynamique en 2022 dans la lignée de 2021



En 2020, le PIB a enregistré une chute historique de -7,9% contre +1,8% en 2019.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Pour 2021, le PIB a progressé de 7% et les prévisions de croissance retenues par le gouvernement s'établissent à +4% en 2022. Dans l'avis du 17 septembre 2021 émis par le Haut conseil des finances publiques (HCFP), cette hypothèse, proche de celle émise par de grands instituts de prévisions, a été jugée plausible pour 2022.

PIB - € constants	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PLF 2022 (Sept 2021)	-7,9%	6,0%	4,0%	1,6%	1,4%	1,4%	1,4%
FMI (oct 2021)	-7,9%	6,3%	3,9%	1,8%	1,5%	1,4%	1,4%
Banque de France (Sept 2021)	-7,9%	6,3%	3,7%	1,9%			
OFCE (Sept 2021)	-7,9%	6,3%	4,0%				
INSEE (Sept 2021)	-7,9%	6,2%					
Com. Européenne (juillet 2021)	-7,9%	6,0%	4,2%				
OCDE (mai 2021)	-7,9%	5,8%	4,0%				
Gouvernement (avril 2021)	-7,9%	5,0%	4,0%	2,3%	1,6%	1,4%	1,4%

Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise dès le début de l'année 2022.

□ Une accélération de l'inflation en 2021 mais dont le niveau demeurerait modéré en 2022

Dans le contexte actuel de reprise économique, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisée (ICPH) se caractérise par son net redressement au cours des derniers mois. Sur un an, l'inflation est passée de 1% au 1^{er} trimestre 2021 à 1,8% au 2^{ème} trimestre 2021. In fine, sous la tension des prix de l'énergie, des services et des produits manufacturés en particulier, l'inflation sur l'exercice 2021 s'établit à +1,6%.

Pour 2022, le gouvernement retient une prévision d'inflation à +1,5%. Après les fortes hausses de 2021, les prix de l'énergie ralentiraient sous l'hypothèse d'une stabilisation des cours du pétrole en particulier. En revanche, l'inflation sous-jacente¹ progresserait à +1,5%

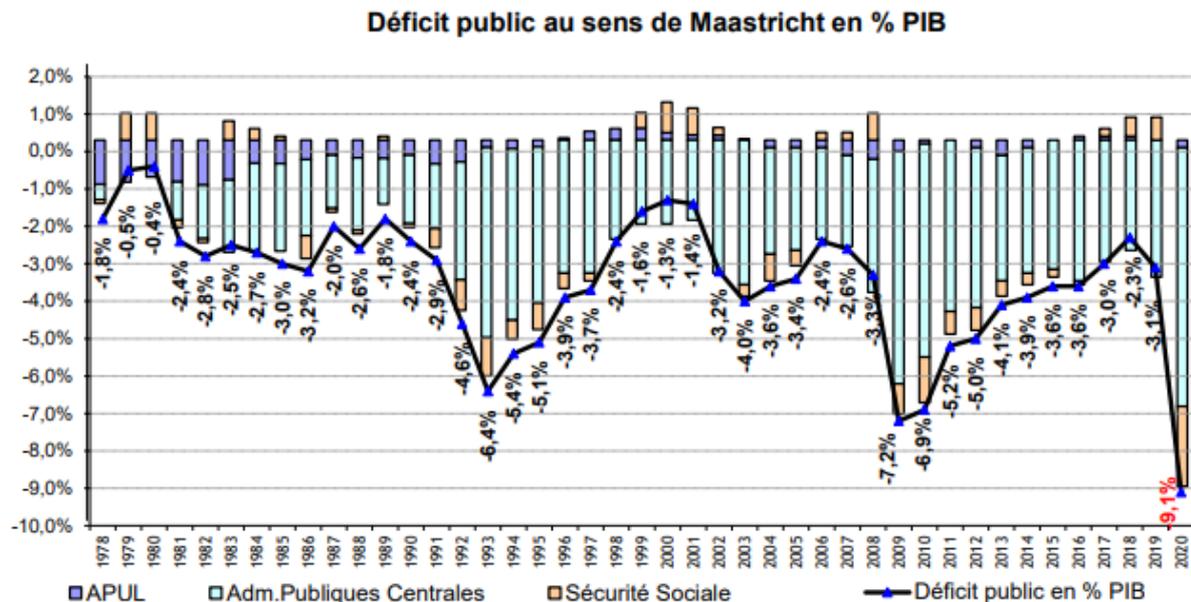
Inflation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PLF 2022 (Sept 2021)	0,5%	1,4%	1,5%	1,5%	1,6%	1,75%	1,75%
FMI (oct 2021)	0,5%	2,0%	1,6%	1,2%	1,3%	1,2%	1,3%
Banque de France (Sept 2021)	0,5%	1,8%	1,4%	1,3%			
Com. Européenne (juillet 2021)	0,5%	1,6%	1,2%				
OCDE (mai 2021)	0,5%	1,4%	0,8%				
Gouvernement (avril 2021)	0,5%	1,0%	0,9%	1,2%	1,5%	1,8%	1,8%

¹ L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond sur l'évolution des prix. Il traduit l'évolution des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Cet indice exclut les prix volatils ou soumis à l'intervention de l'Etat.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

□ Contexte budgétaire de la Loi de Finances 2022

La présentation du projet de loi de finances 2022 s'était inscrite dans un contexte dégradé pour les comptes publics. Représentant 9,1% du PIB, du fait du rôle de « stabilisateurs automatiques » joué par le budget de l'Etat en période de récession économique, le déficit a atteint près de 210 milliards d'euros en 2020.



Comme le présente le tableau suivant, le poids des APUL dans ce déficit demeure limité, la progression constatée résultant de la dégradation des comptes de l'Etat et de la Sécurité Sociale.

	En % PIB		En milliards d'euros (Md€)		Variation	
	2019	2020	2019	2020	En Md€	En %
Solde public						
Adm. Publiques Centrales	-3,6%	-6,8%	-88,1	-156,3	-68,2	+77,4%
APUL (1)	0,0%	-0,2%	-1,1	-4,2	-3,1	+286,2%
Sécurité Sociale	0,6%	-2,1%	14,5	-48,7	-63,2	+436,0%
Ensemble	-3,1%	-9,1%	-74,7	-209,2	-134,5	+180,1%

(1) Administrations Publiques Locales

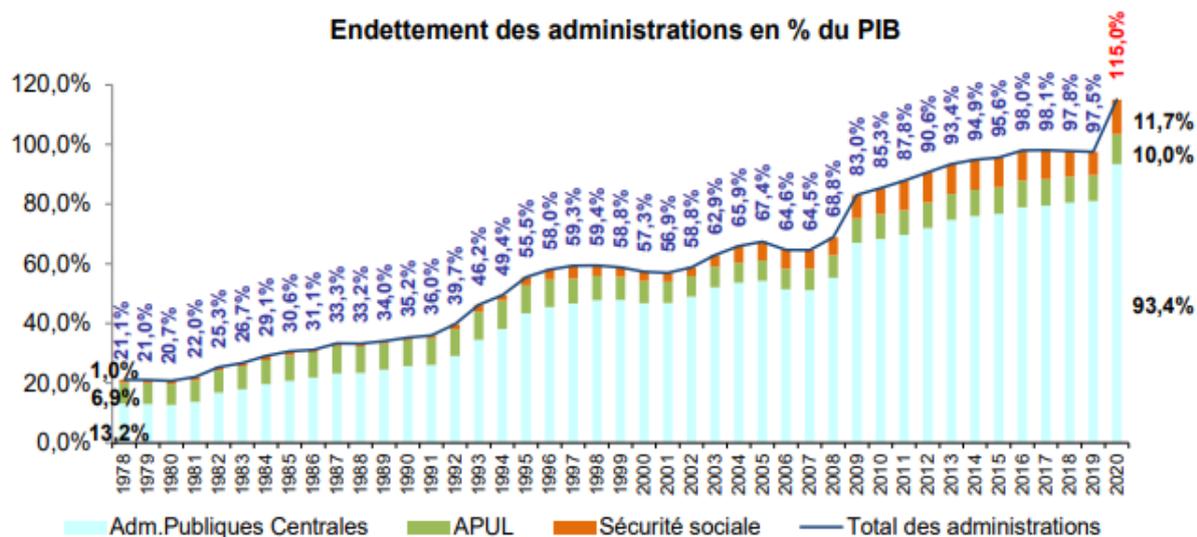
Pour l'exercice 2021, un déficit public prévisionnel de 206 milliards d'euros, représentant 8,4% du PIB est prévu. Le déficit pour l'exercice 2022 devrait s'établir à -4,8% du PIB. Toutefois, certaines mesures annoncées par le gouvernement (revenu d'engagement, dépenses d'investissement) n'ont pas été prises en compte dans La loi de finances 2022. Le déficit pourrait donc s'avérer plus élevé.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Selon le Rapport économique social et financier annexé au projet de loi de finances 2022, la lente réduction du déficit public sur les exercices à venir, avec un retour sous le seuil de -3% qu'à compter de 2027, est justifiée par la volonté de « ne pas casser le retour de la croissance tel que cela a été le cas en 2011-2012 et de ne pas fragiliser le potentiel d'activité de l'économie, facteur de soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme ».

Ces perspectives de déficit public, qui résultent en particulier de la mise en œuvre du plan de relance de 100 Md€ sur la période 2021-2022, dont 40 Md€ sont issus de subventions du Fonds de relance européen, doivent donc assurer un retour rapide et pérenne de la croissance.

Après deux années de crise où le gouvernement a soutenu l'économie nationale par une forte accélération de la dépense publique et donc le creusement du déficit public, le pays connaît, à l'instar de la plupart des pays européens, une hausse importante de sa dette publique. Elle devrait ainsi s'inscrire à 115,6% du PIB à fin 2021. Pour 2022, un niveau de 114% du PIB est anticipé.



La fin de la levée des règles budgétaires par la Commission européenne en 2023, couplée à la fin des programmes d'achats de titres « pandémie » par la Banque Centrale Européenne (BCE) risquent d'imposer aux Etats membres de maîtriser leur endettement et d'assurer le remboursement de la dette « covid », ce qui impactera nécessairement l'évolution des dépenses publiques à compter de 2023. Sur ce point, le même Rapport économique et social 2022 indique d'ailleurs que le rétablissement des comptes publics supposera une croissance des dépenses publiques limitée à une progression de +0,7%/an en volume sur la période 2022-2027.

Les principales mesures intéressant le bloc communal

Plusieurs articles de la loi de finances 2022 intéressent les collectivités territoriales, dont au titre du seul bloc communal.

- L'article 44 de la loi de finances 2022 détaille la progression de 264 M€ des concours dits « encadrés ». Au sein de cette enveloppe, il convient de souligner :
 - o La forte augmentation (+ 352M€) du prélèvement sur recettes de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels. Pour mémoire, le Parlement a voté cette mesure dans cadre de la LFI 2021

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

(cf. article 29) qui vise à alléger la fiscalité supportée par les entreprises industrielles détenant des biens évalués selon la méthode dite « comptable » ;

- o Le maintien d'une enveloppe de 100 M€ au titre du « soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire » (en application de la « clause de sauvegarde » prévue par l'article 74 de la LFI 2021) ;
- o Une hausse de 41 M€ du prélèvement sur recettes « compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale » liée à la progression de la compensation d'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) au profit des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €.
- o L'augmentation de 337 M€ de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces diverses mesures sont compensées pour partie par la baisse des concours liés à la crise sanitaire avec la suppression de certaines dotations exceptionnelles telles que celle dédiée à l'achat de masques.

- L'article 44 de la loi de finances 2022 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les variables d'ajustement. La DGF reste stable en 2022 par rapport à 2021, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements, soit 26,8 Md€ au total. L'évolution observée par rapport à 2021 résulte uniquement de mesures de périmètre : ajustement découlant de la recentralisation du RSA à la Réunion en 2020 et absence de nouvel abondement du Fonds d'aide au relogement d'urgence qui avait majoré de 2 M€ le montant de la DGF lors du précédent exercice.
- S'agissant des variables d'ajustement, les régions sont à ce jour les seules concernées par une réduction de leurs variables d'ajustement, puisqu'elles subissent un prélèvement de 50 M€ réparti entre leurs compensations d'exonération (-25 M€) et leurs DCRTP (-25M€).
- L'article 194 de la loi de finances 2022 prévoit une augmentation des enveloppes de péréquation de 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR). Cette évolution, qui est plus importante que celle constatée lors des dernières années (+90 M€ pour chaque dotation) sera financée par l'écêtement de la dotation forfaitaire. Pour rappel, cet écêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% de la moyenne des communes constatée au niveau national.

L'article 194 de la loi de finances 2022 revient également sur la réforme des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation en élargissant les recettes prises en considération. Ces ajustements tiennent à la modification du panier des recettes des communes et EPCI issue de la dernière réforme fiscale.

En effet, le IX de cet article intègre les conclusions des travaux du Comité des finances locales qui élargissent les recettes retenues dans le calcul du potentiel financier aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en moyenne sur 3 ans, à la taxe locale sur la publicité extérieure (cf.

article L.2333-6 CGCT), à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS – cf. article 1407 ter CGI) et à la taxe sur les pylônes (cf. article L.1519 A CGI).

La définition de « l'effort fiscal » est aussi modifiée afin que le calcul soit centré sur les seuls impôts ménages à pouvoir de taux (THRS, TFPNB, TFPB). Désormais, ces indicateurs prennent en compte uniquement les produits et potentiels communaux contre le total des produits communaux et intercommunaux actuellement. Par ailleurs, les produits de TEOM/REOM et de taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) sont également exclus du calcul.

S'agissant de la mise en œuvre des changements du mode de calcul de ces indicateurs financiers, la loi de finances 2022 maintient le dispositif de lissage initié par la LFI 2021. En 2022, pour chaque indicateur calculé selon les nouvelles modalités (potentiel fiscal et effort fiscal des communes, potentiel fiscal agrégé et effort fiscal agrégé), un correctif à la hausse ou à la baisse est appliqué. Il vise à égaliser les variations liées aux modifications des calculs instituées par les LFI 2021 et LFI 2022. En pratique, ces modalités de neutralisation doivent être définies par un décret en Conseil d'Etat.

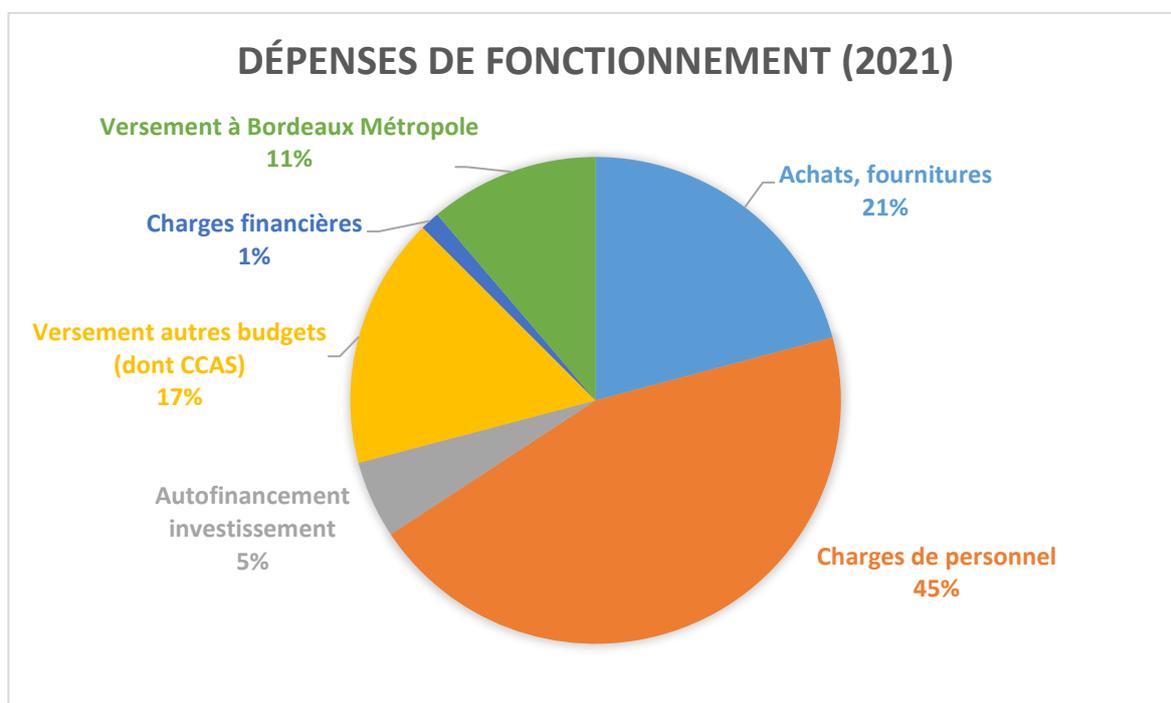
II/Situation de la ville de Floirac

A- L'analyse financière rétrospective sur l'année 2021

L'analyse financière présente des chiffres consolidés, permettant de mieux appréhender la gestion des finances publiques. Les chiffres présentés ici sont donc différents des chiffres budgétaires².

1-Section de fonctionnement en 2021

1a-les dépenses de fonctionnement à nouveau impactées par la crise sanitaire



Le diagramme sur la répartition des dépenses de fonctionnement montre la composition de la section de fonctionnement et permet d'observer les principaux postes de dépenses de la commune de Floirac.

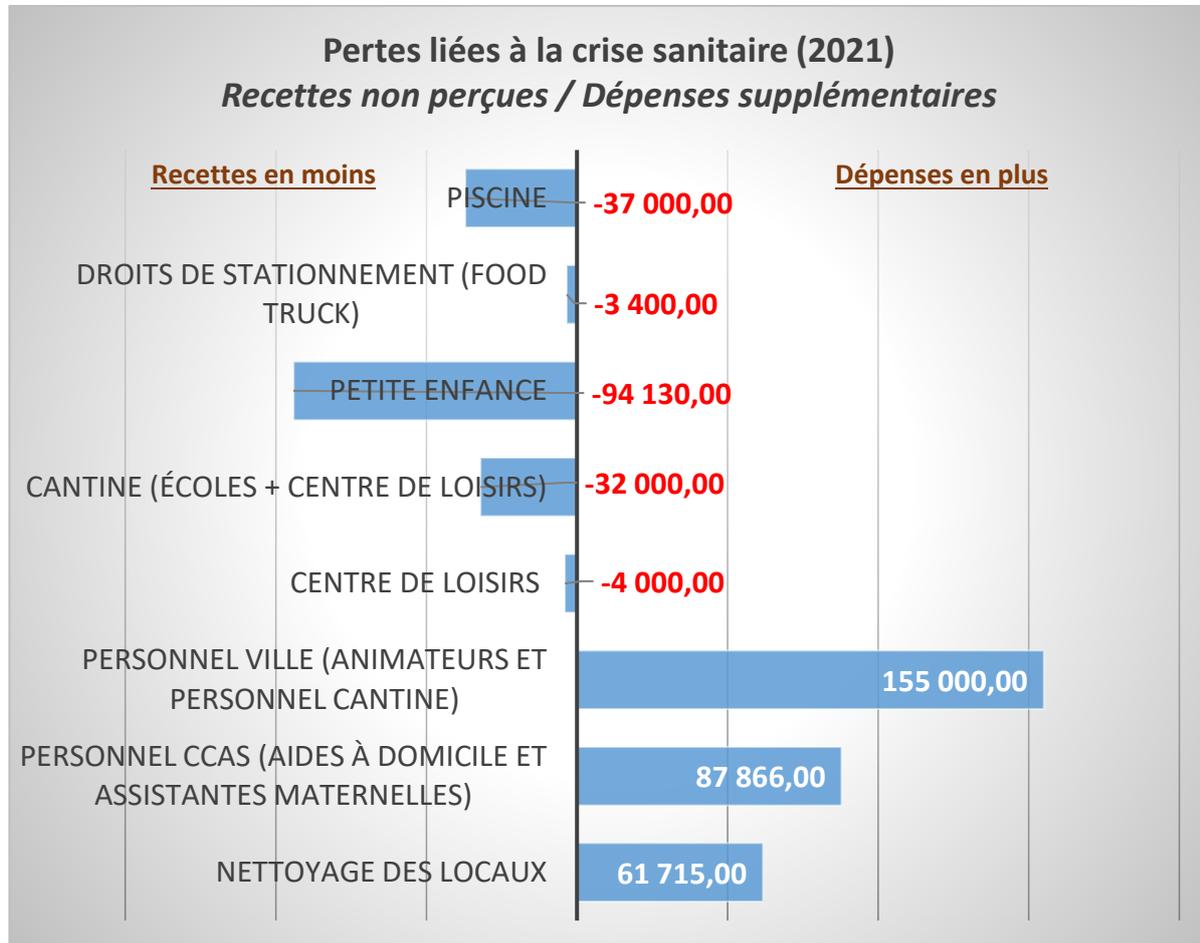
Les charges de personnel représentent 45% des dépenses de fonctionnement. Les achats correspondent quant à eux à 20% des dépenses de fonctionnement. Cela signifie que la maîtrise des dépenses de personnel est un enjeu majeur du budget de fonctionnement de la ville. La somme que verse la ville à la Métropole pour ses services mutualisés (attribution de compensation) constitue 11% du budget de fonctionnement.

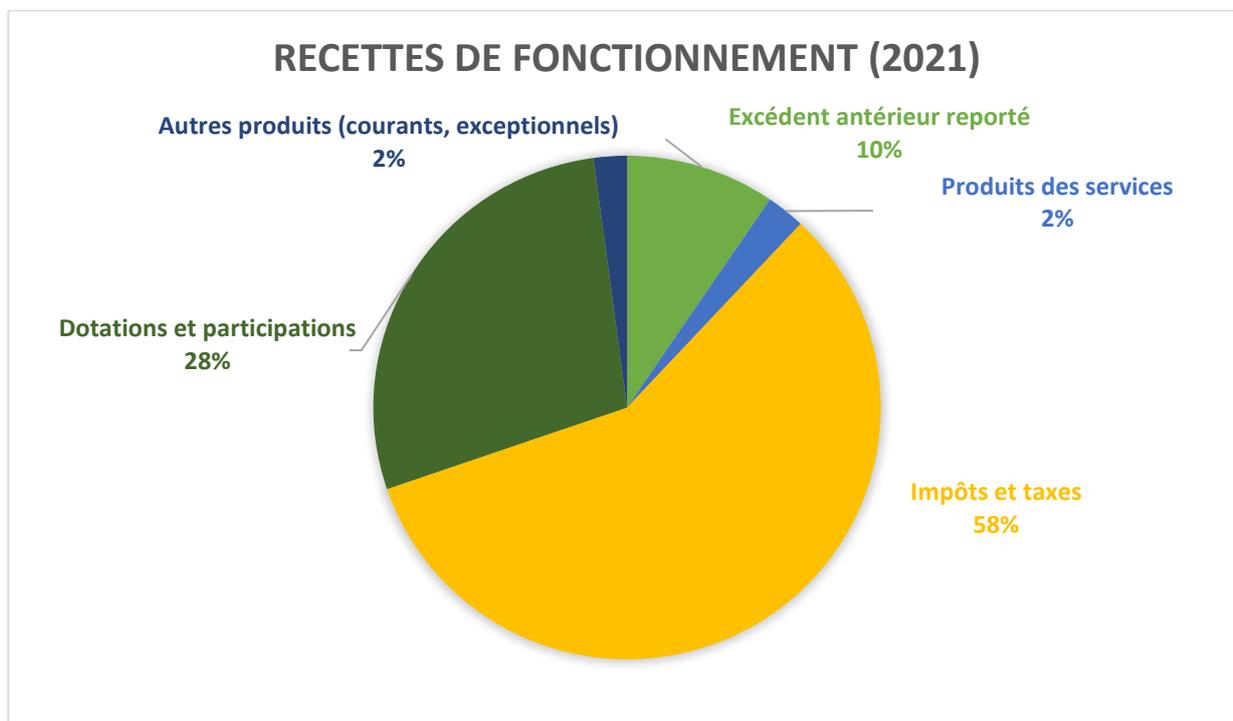
La crise sanitaire a continué d'impacter les finances de la ville de Floirac de manière significative. Entre les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires, sur le budget de la ville et

² Recettes de gestion = recettes hors produits financiers, produits exceptionnels et reprise du résultat. Dépenses de gestion = dépenses hors charges financières, charges exceptionnelles et dotations amortissements

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

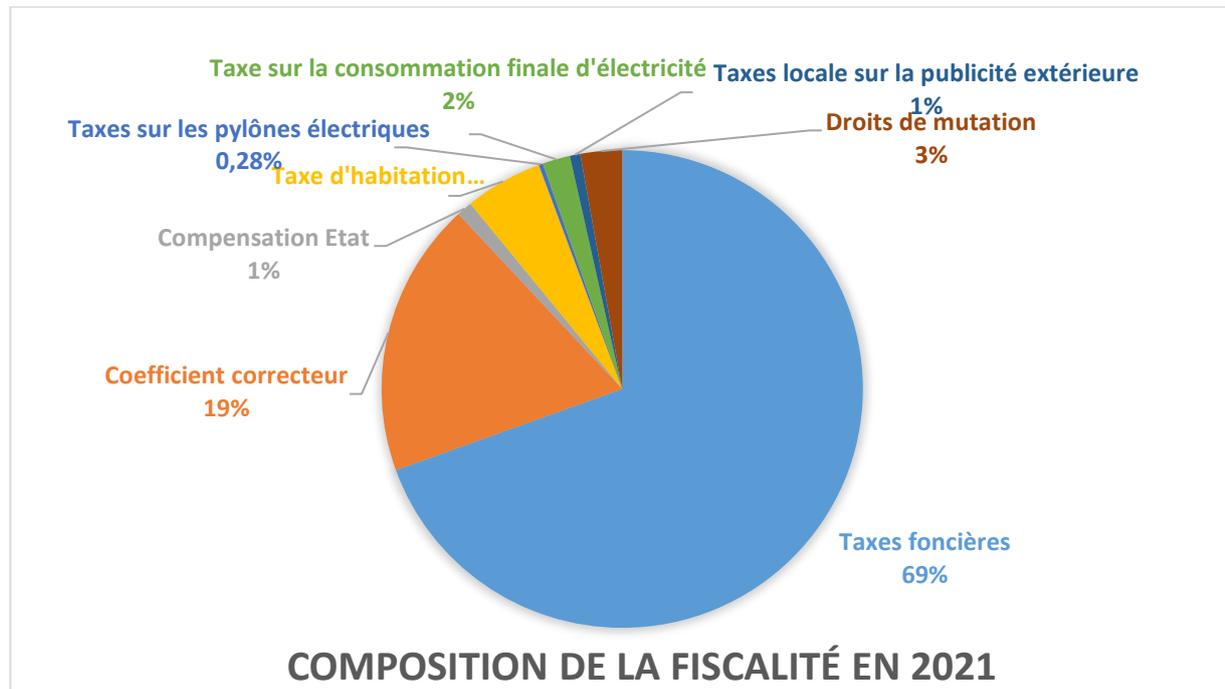
celui du CCAS cumulé, l'impact est estimé à plus de 475 000 € euros. L'impact en 2020 avait été estimé à plus de 980 000 €.



1b-la répartition des recettes de fonctionnement en 2021

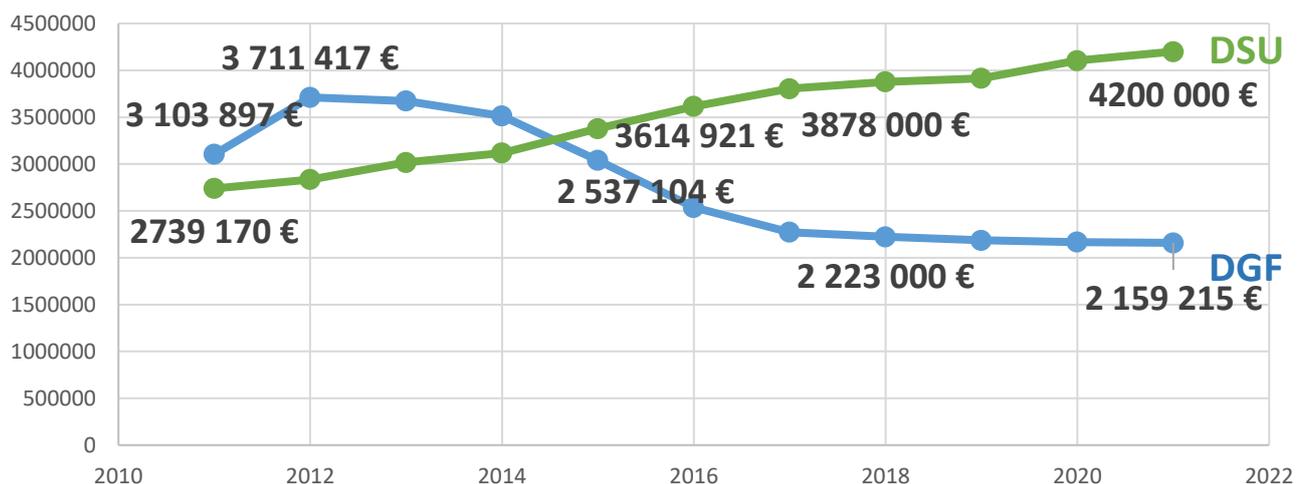
Le diagramme de répartition des recettes de fonctionnement quant à lui fait ressortir que près des deux tiers des recettes proviennent de la fiscalité locale. Cela signifie que la municipalité a globalement la maîtrise des recettes (possibilité d'agir sur le taux).

Les recettes fiscales sont essentiellement composées des taxes foncières (69%) (propriétés bâties et non-bâties) et des compensations versées par l'Etat (allocations compensatrices et coefficient correcteur pour 20% au total). Les allocations compensatrices concernent les sommes versées par l'Etat au titre des abattements décidés par le législateur. Le coefficient correcteur compense la perte issue de la suppression de la taxe d'habitation. Une part résiduelle de la taxe d'habitation continue à être perçue par la commune, mais elle a vocation à diminuer encore en 2022, pour être supprimée à terme en 2023.



1c- Des dotations en baisse ces dernières années et une perte de dynamique fiscale

Les dotations et participations de l'Etat (hors dotation métropolitaine) constituent 23% des recettes de fonctionnement. Elles concernent la Dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat pour assurer le fonctionnement des collectivités territoriales et la Dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation spécifique aux communes ayant un quartier politique de la ville. Elles évoluent comme suit sur les dix dernières années :



La DGF a fait l'objet d'arbitrages sur le budget de l'Etat depuis 2012 et est en constante baisse depuis.

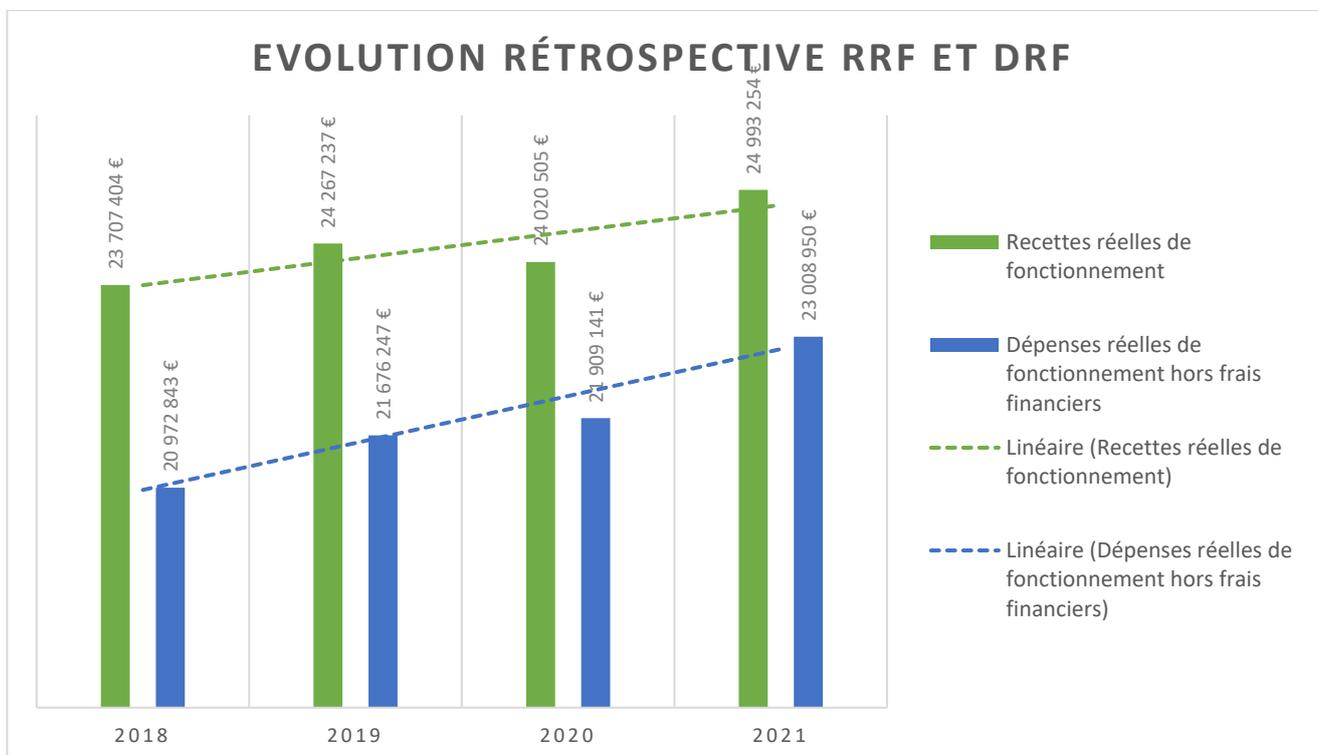
A l'inverse, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de manière continue et régulière.

En perte cumulée depuis 2012, la commune a « perdu » 9 630 848 € sur la DGF.

En gain cumulé depuis 2012, la commune a « gagné » 7 522 295 € sur la DSU.

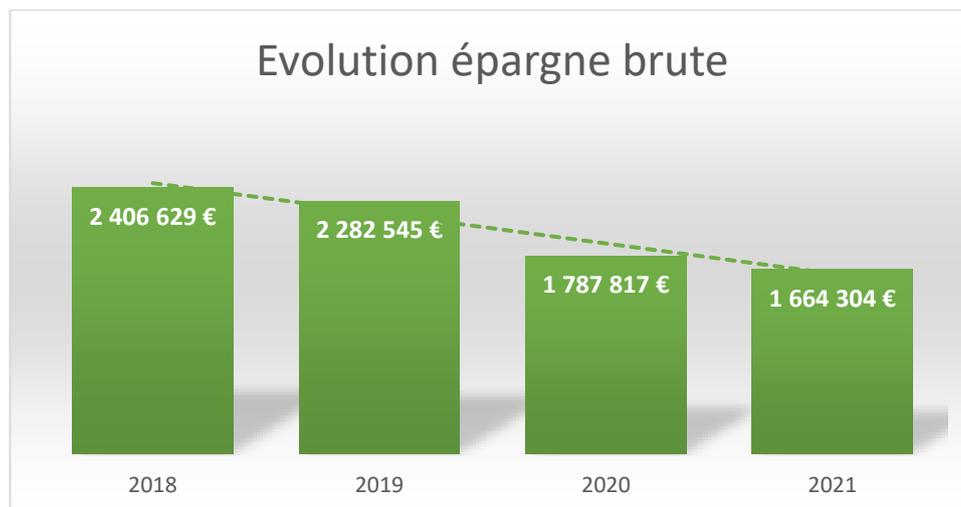
L'écart constitue un « manque à gagner » sur les 9 ans de 2 108 553 €.

Par ailleurs, l'évolution des recettes fiscales perd sa dynamique en 2021 du fait de la suppression de la TH.



Ainsi les exercices 2020 et 2021 ont créé un tassement de l'écart entre les recettes et les dépenses de gestion, notamment du fait de la crise sanitaire.

La différence entre les dépenses et les recettes de gestion permet de déterminer l'épargne de gestion. On déduit ensuite les intérêts de la dette et on obtient l'épargne brute. C'est elle qui permet de déterminer la santé de la collectivité, car elle constitue le moyen de financement des emprunts (remboursement du capital) et des investissements en constituant un financement propre pour les équipements.



L'épargne brute de Floirac diminue entre 2018 et 2021, avec un pic en 2020. La crise sanitaire explique cette consommation de l'épargne brute.

2-La section d'investissement en 2021

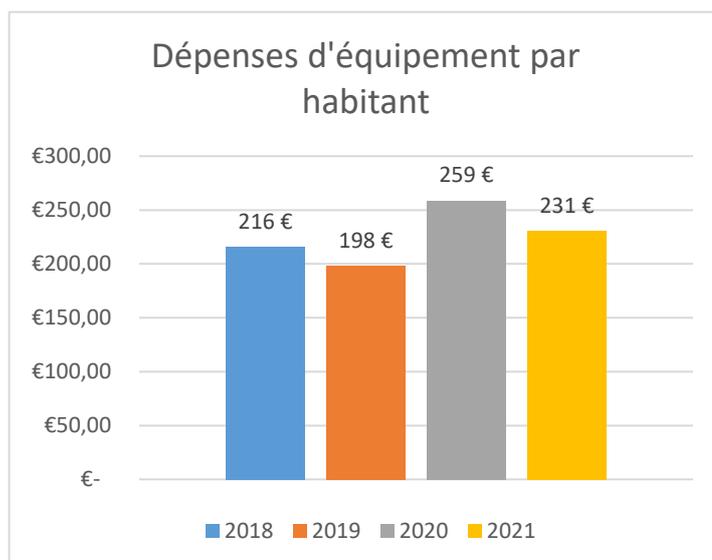
2a-Des investissements importants en 2021 malgré la crise sanitaire

Malgré le contexte de crise sanitaire, la municipalité a poursuivi en 2021 une politique dynamique d'investissements. Les principaux investissements portaient sur :

- La réhabilitation de l'école Blum
- La construction de l'école Dravemont
- La réhabilitation de l'éclairage et le terrassement pour élargir les terrains sur la plaine des sports de la Burthe
- La construction du préau buvette du stade Guyon
- L'aménagement du Fil Vert 2 sur les côteaux
- Le schéma d'accueil de la Burthe
- L'aménagement en cours d'une liaison douce sur la voie Eymet
- La poursuite de l'aménagement du chemin des écoliers
- Le réaménagement de la voirie Cours Pasteur, Chemin des Plateaux
- La réhabilitation complète du chauffage au sein de l'auditorium
- Le chauffage urbain
- L'installation progressive d'alarmes anti-intrusion dans les écoles

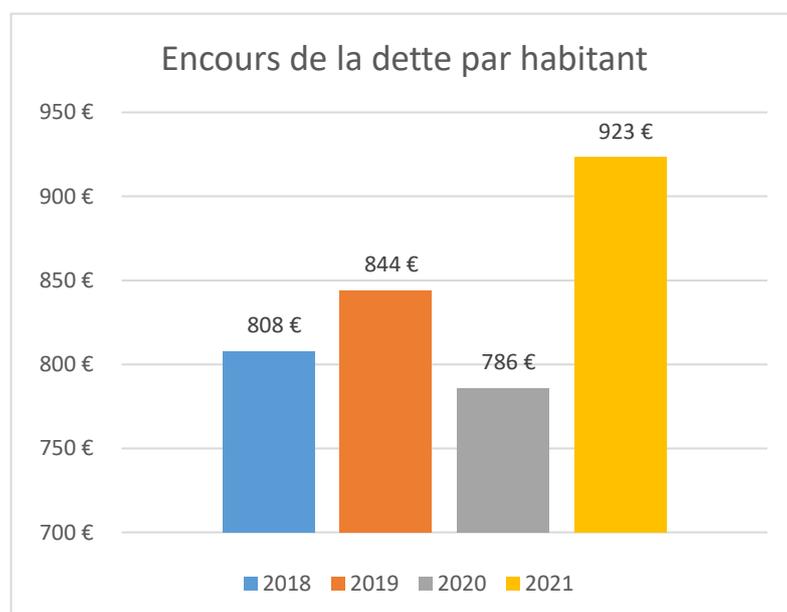
Ainsi, le ratio de dépenses d'équipement par habitant est resté en 2021 à un niveau soutenu, conforme à la moyenne des communes de la même strate.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022



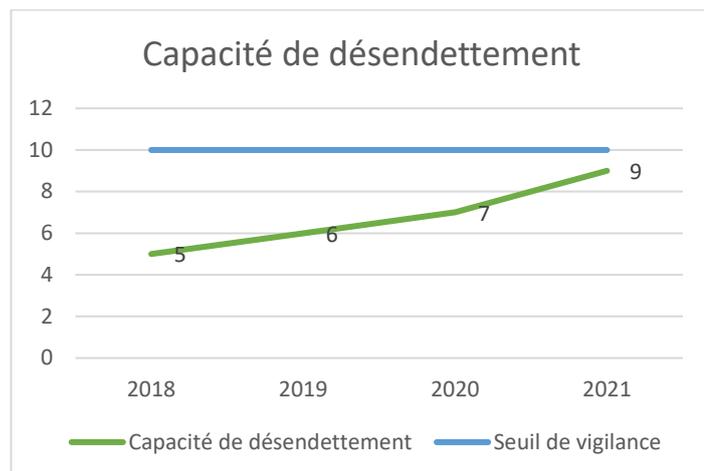
Le ratio des dépenses d'équipement correspond à un niveau d'équipement cohérent par rapport aux communes de même strate. Il ne prend en compte que les dépenses d'équipement acquittées par la commune, et non celles de la Métropole ou des autres établissements publics comme l'EPA.

2b-Encours de la dette (en € par habitant) en légère augmentation :



L'encours de dette, stable sur les années 2018 à 2020, augmente en 2021 du fait de la contraction d'un emprunt supplémentaire pour le financement des dépenses d'équipement.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022



La capacité de désendettement doit traditionnellement être située en dessous de 10 ans (seuil de vigilance). Cet indicateur étant volatile, il doit être observé avec précaution. En effet, il peut vite fluctuer si les résultats se tassent et qu'un emprunt important a été contracté l'année d'avant, comme ce fut le cas en 2021.

10 ans

2c-L'évolution de la dette

A la fin 2021, les données essentielles de l'encours de la dette se résument de la façon suivante :

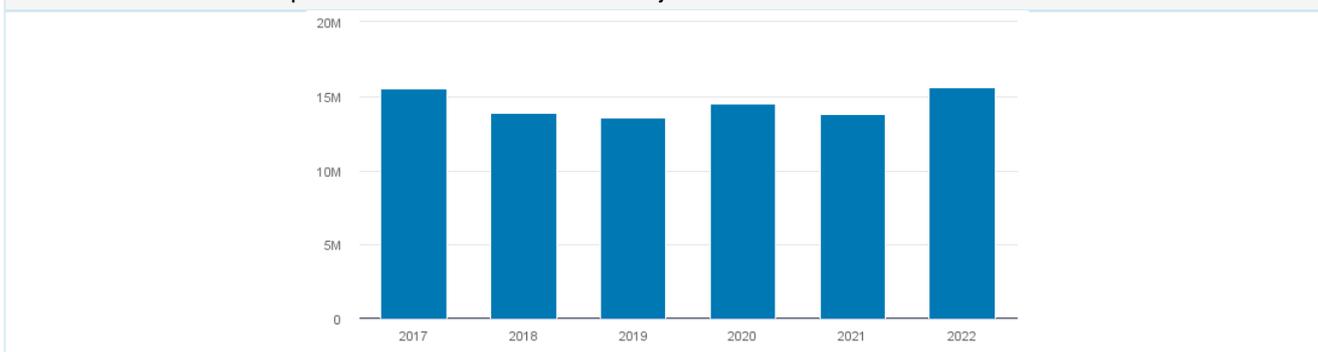
Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours 15 639 513,01	Nombre d'emprunts * 21
Taux actuariel * 1,79%	Taux moyen de l'exercice 2,10%
Taux moyen équivalent après couverture 2,16%	
	<i>* tirages futurs compris</i>

Charges financières en 2021

Annuité 1 960 403,90	Amortissement 1 657 071,34
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 1 800 000,00
Intérêts emprunts 303 332,56	ICNE 54 000,93

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée



Il faut souligner qu'un emprunt a été contracté sur l'exercice 2021 afin de financer les dépenses d'investissement (emprunt auprès de la Société Générale pour un montant de 1 700 k€ sur une durée de 15 ans au taux fixe très avantageux de 0.65%). L'emprunt de 1 800 K€ contracté en 2020 auprès de la Banque Postale a également été mobilisé en 2021.

La répartition par type de taux :

Types de Taux



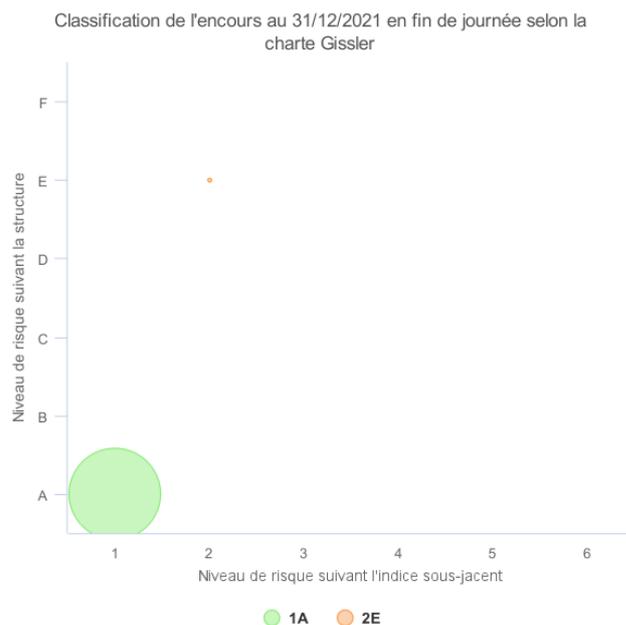
	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours avant couverture	12 370 262,80	2 587 601,37	681 648,84	15 639 513,01
%	79,10%	16,55%	4,36%	100%
Durée de vie moyenne	7 ans, 3 mois	2 ans, 5 mois	3 ans, 1 mois	6 ans, 3 mois
Duration	6 ans, 11 mois	2 ans, 5 mois	2 ans, 10 mois	6 ans
Nombre d'emprunts	12	8	1	21
Encours après couverture	12 781 202,90	2 176 661,27	681 648,84	15 639 513,01
%	81,72%	13,92%	4,36%	100%
Taux actuariel avant couverture	1,58%	1,03%	7,73%	1,76%
Taux moyen avant couverture	2,21%	0,74%	7,73%	2,10%
Taux actuariel après couverture	1,60%	1,16%	7,73%	1,81%
Taux moyen après couverture	2,20%	0,83%	7,73%	2,17%

Les taux fixes représentent 81 % de l'encours total de la commune après couverture. Cela traduit la recherche par la collectivité de bénéficier d'un contexte de taux d'intérêt historiquement bas tout en sécurisant une partie significative de l'encours par des taux fixes depuis plusieurs années.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

La charte Gissler :

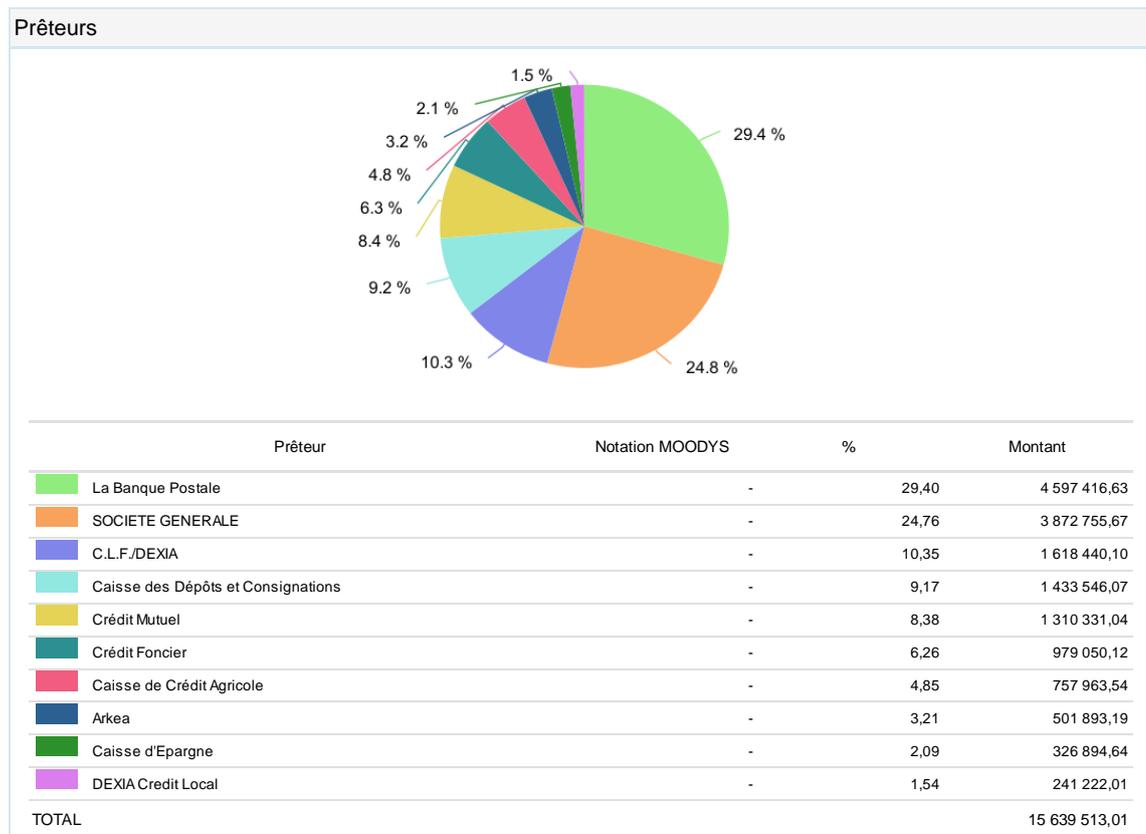
Cette charte a été mise en place à la suite de la crise financière de 2008 pour donner une meilleure information aux citoyens au sujet de la dette des collectivités et de leur exposition à des risques liés aux indices sous-jacents non standards (taux de change, différentiel entre taux d'inflation, différentiel entre taux long et taux court,...). Dans les années 2000, les banques, pour faire bénéficier les collectivités de taux d'intérêt attractifs, avaient en effet proposé des emprunts dits structurés reposant sur des calculs complexes utilisant ces indices non standards.



Catégorie	Encours au 31/12/2021	%
1-A	14 957 864,17	95,64%
2-E	681 648,84	4,36%
TOTAL	15 639 513,01	100 %

Ainsi, près de 96% de la dette de la Ville est positionné sur le niveau de risque le plus bas. En 2021, la Ville a d'ailleurs saisi une opportunité de marché pour sécuriser un emprunt contracté auprès de la société générale et passer pour un encours de 1 491 k€ au 31/12/2021 d'un score Gissler D4 à un score A1 avec un taux fixe de 2,56%.

La répartition par prêteur

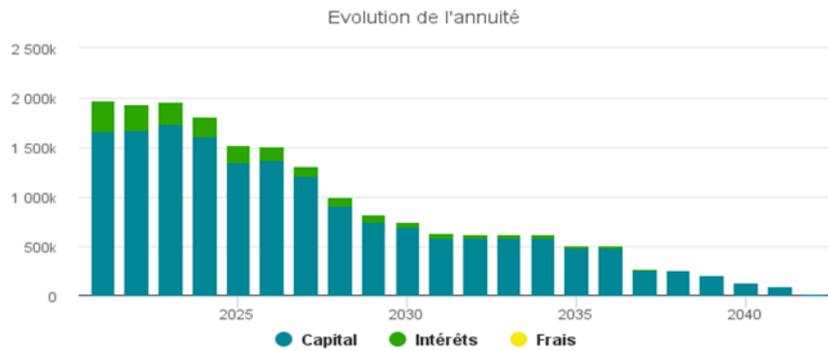


La multiplicité des prêteurs et une répartition équilibrée de la dette de la Ville entre eux montrent que les grands acteurs économiques du secteur bancaire font confiance à la Ville qui, de son côté, a su jouer de la concurrence entre ses partenaires.

Le profil d'extinction prévisionnel s'étend jusqu'en 2040 :



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022



Durée de vie

Indicateurs

Encours **15 639 513,01**Duration * **6 ans**Durée de vie moyenne * **6 ans, 3 mois**Durée résiduelle * **20 ans**Durée résiduelle Moyenne * **12 ans, 2 mois**

* tirages futurs compris

L'extinction prévisionnelle de la dette et l'évolution de l'annuité montrent comment la dette actuelle devra être intégrée dans les futurs budgets de la Ville. La durée de vie moyenne est un indicateur du temps moyen qu'il faudra pour rembourser le principal (sur la base des taux actuellement connus).

B- L'analyse financière prospective – les orientations pour 2022

1-Section de fonctionnement en 2022

1a-Les dépenses de personnel stabilisées en 2022

Les orientations en matière de gestion de la masse salariale demeurent inchangées, marquées à la fois par une stabilité des effectifs des agents titulaires et des dépenses.

La crise sanitaire a cependant contraint la collectivité à des dépenses exceptionnelles.

La volonté politique de maintenir un niveau de service dynamique rendu à la population, a conduit à une augmentation du quota d'heures supplémentaires au personnel.

En 2022, les dépenses de personnel seront à nouveau soumises à des obligations réglementaires et tiendront compte des évolutions de dispositifs adoptés ces dernières années :

- Le GVT des agents (glissement vieillesse technicité qui correspond aux échelons pris par les agents, soit de manière constante, environ 0,25 % de la masse salariale)
- le maintien de l'évolution de carrière des agents dans le cadre des avancements de grade, de promotion interne et de la réussite aux concours et examens, qui représente une enveloppe annuelle moyenne de 25 000 €
- le réajustement décidé par l'Etat des grilles indiciaires des fonctionnaires qui fait évoluer les indices de rémunération des filières de catégorie C et début de carrière des catégories B, en raison de l'augmentation régulière du SMIC mais du gel de la valeur du point d'indice.

Le budget des ressources humaines inclura également en 2022 les décisions adoptées au travers du nouvel accord collectif 2022-2024.

Quelques éléments de la rémunération

POSTES	BP 2021	mandaté 2021	2021 ratio mandaté/BP	%	BP 2022	ratio BP 2022/ BP 2021	%	ratio BP 2022- mandaté 2021	%
64111 - TITU- LAIRES	4 691 062,00	4 632 989,00	-58 073,00	-1,24	4 682 301,00	-8 761,00	-0,19	49 312,00	1,06
64112 - NBI SFT	160 395,00	168 614,00	8 219,00	5,12	154 287,00	-6 108,00	-3,81	-14 327,00	-8,50
64118 - RI	1 123 737,00	1 172 551,00	48 814,00	4,34	1 151 243,00	27 506,00	2,45	-21 308,00	-1,82
64131 - CON- TRACTUELS	1 236 332,00	1 532 484,00	296 152,00	23,95	1 369 639,00	133 307,00	10,78	-162 845,00	-10,63
64168 - EMPLOIS AIDES	145 337,00	155 647,00	10 310,00	7,09	318 331,00	172 994,00	119,03	162 684,00	104,52
6417 - APPREN- TIS	183 046,00	130 328,00	-52 718,00	-28,80	174 538,00	-8 508,00	-4,65	44 210,00	33,92
6451 - URSSAF	1 145 282,00	1 112 512,00	-32 770,00	-2,86	1 164 075,00	18 793,00	1,64	51 563,00	4,63
6453 - RETRAITE	1 666 791,00	1 583 946,00	-82 845,00	-4,97	1 650 075,00	-16 716,00	-1,00	66 129,00	4,17
6454 - ASSEDIC	68 978,00	65 135,00	-3 843,00	-5,57	87 282,00	18 304,00	26,54	22 147,00	34,00
6474 - CNAS AC- TION SOC	46 077,00	51 162,00	5 085,00	11,04	48 300,00	2 223,00	4,82	-2 862,00	-5,59
TOTAL	10 467 037,00	10 605 368,00	138 331,00	1,32	10 800 071,00	333 034,00	3,18	194 703,00	1,84

La hausse des dépenses prévisionnelles en personnel par rapport au réalisé 2021 est liée aux postes incompressibles tels que le GVT (avancement d'échelon) ou au maintien d'une politique volontariste en faveur de l'apprentissage, de la formation des jeunes et de l'insertion des publics fragiles.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Répartition des effectifs 2021

Perma- nent/non per- manent	Statut	Motif d'occu- pation du poste	Cat. A*	Cat. B**	Cat. C***	Total
Permanent	Titulaire	Fonctionnaire	12 dont 1 TP	34 dont 3 TP	159 dont 3 TP	205
Permanent	contractuel	Art 3-3-1 chargé de mission A	3	1		4
Permanent	contractuel	Art 3-2 va- cance d'em- ploi (ensei- gnants artis- tiques)		10		10
Permanent	contractuel	remplace- ment 3-1		3	12	15
Permanent	Contractuel	CDI	1			1
Non perma- nent	contractuel	renfort tem- poraire art 3,1° 12 ms sur 18		3	17	20
Non perma- nent	contractuel	CEE(contract d'engage- ment éduca- tif)			170	De 50 à 170
Collaborateur de cabinet	contractuel	Directeur de cabinet	1			1
CAE-CUI					16	16
Adultes relais					2	2
Apprentis					13	13

*TP = temps partiels

La municipalité fait le choix d'une stabilité des effectifs tout poste confondu (titulaires, contractuels) par rapport à 2021 malgré une volumétrie importante de contrats temporaires, pour pallier aux besoins des services dans le cadre de la crise sanitaire et renforcer les équipes (notamment les centres de loisirs déconcentrés).

FOCUS sur les apprentis

La collectivité de Floirac a décidé de maintenir en 2022 son engagement fort en matière d'apprentissage afin de soutenir les jeunes adultes touchés économiquement par la crise sanitaire.

Il s'agit, d'une part, d'accompagner quatorze jeunes demandeurs d'emploi dans l'apprentissage tutoré d'un métier relevant d'un secteur porteur d'emplois : le nettoyage des locaux, la petite enfance, le bâtiment, notamment.

Le tableau ci-dessous précise l'ensemble des postes d'apprentis créés et pourvus à ce jour.

D'autre part, l'objectif est de favoriser l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel par les jeunes adultes ainsi qu'une expérience professionnelle significative.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Enfin, le dispositif d'apprentissage en alternance a prouvé son efficacité pour l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail.

NOMBRE DE POSTES	POSTE (Affectation)	DIPLÔME PREPARE	DUREE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE*
5**	ATSEM (Service Education)	CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)	1 à 2 ans
2	JARDINIER (Service Environnement et Cadre de vie - Pôles Espaces naturels et Espaces sportifs)	CAPA Jardinier paysagiste	2 ans
1	PEINTRE (Centre Technique Municipal)	CAP ou BP ou Titre Professionnel (TP) de Peintre applicateur de revêtement	1 à 2 ans
1	MAGASINIER (Centre Technique Municipal)	CAP Opérateur logistique	1 à 2 ans
1	ELECTRICIEN (Centre Technique Municipal)	CAP ou BP ou TP Electricien	1 à 2 ans
1	ASSISTANT ADMINISTRATIF (Pôle Secrétariat de la DSTU)	BTS Support à l'action managériale (SAM)	2 ans
1	AIDE-BIBLIOTHECAIRE (Médiathèque)	LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers du livre Parcours Bibliothécaire	1 an
1	EDUCATEUR SPORTIF (Service Sport)	BPJEPS Educateur sportif Activités physiques pour tous	1 à 2 ans
1	MEDIATEUR (Service Médiation)	BPJEPS Educateur sportif (Activités physiques pour tous) ou BPJEPS Animation sociale	1 à 2 ans

*durée de formation variable en fonction du niveau d'étude de l'apprenti, de certaines équivalences acquises et de sa réussite à l'examen

**1 apprentie est arrivée courant janvier, d'où la différence du nombre total entre le tableau précédent et celui-ci

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

1b-Des efforts importants sur les autres dépenses de fonctionnement sur le Budget primitif 2022 :

FONCTIONNEMENT	CH.	B.P. 2021	B.P. 2022	Evo°
Charges à caractère général	c/011	5 682 644,48	5 469 363,00	-4%
Autres charges de gest° courante	c/65	4 387 555,89	4 348 612,89	-1%
Charges financières	c/66	360 000,00	361 000,00	0%
Charges exceptionnelles	c/67	68 100,00	65 400,00	-4%
Atténuation de charges	c/014	2 737 009,00	2 778 874,00	2%

L'ensemble des services a travaillé son budget de manière à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le chapitre 011 (achats, fournitures) est en baisse de -4% par rapport au BP 2021 et le chapitre 65 (subventions, prestations extérieures) est lui en baisse de -1%. Les charges de personnel quant à elles augmentent de 3,18% et les atténuations de charges (principalement le versement à Bordeaux Métropole pour les services mutualisés) n'augmentent que de 2%.

1c-Le choix de maintenir intact le niveau de service

Malgré l'impact de la crise sanitaire sur le budget de la commune, la municipalité a fait le choix politique de maintenir son niveau de service en 2022 et le panel des services publics afin de soutenir l'ensemble des floiracais et notamment les plus fragilisés par la crise économique et sociale.

Ainsi, les tarifs dans les crèches, dans les écoles au niveau de la cantine et de l'accueil périscolaire, au sein du centre de loisirs, de l'école municipale de musique et de danse ne seront pas augmentés en 2022 et demeureront progressifs et proportionnels aux revenus des Floiracais. Le montant des subventions aux associations sera lui aussi maintenu, ainsi que les activités proposées aux plus jeunes (salles de citoyenneté, séjours d'été pour les 5-17 ans, Labo des jeunes, l'orchestre à l'école ...).

Enfin, la solidarité auprès des plus fragiles sera renforcée en 2022 avec la création d'une conciergerie solidaire et le développement de l'épicerie solidaire.

2-Section d'investissement en 2022

2a-Un programme d'investissements en faveur du climat

En plus des projets de Rénovation urbaine portés par Bordeaux Métropole et qui accompagnent le développement de la commune (une part résiduelle mais significative est portée par la commune), la municipalité souhaite porter des projets ambitieux prenant en compte le développement durable. En effet, la sobriété énergétique, les mobilités douces, la nature en ville, la transition alimentaire, l'accessibilité, la lutte contre les îlots de chaleur, ou alors les questions du sport-santé sont des axes au cœur des projets d'investissement de la commune.

Pour démontrer ses ambitions, la municipalité a souhaité dans le cadre de ce Rapport d'Orientations Budgétaires mettre en valeur son action en faveur du climat et de la transition écologique.

Il s'agit concrètement de distinguer l'impact d'une mesure en termes de neutralité carbone.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

La municipalité a analysé ses dépenses dans plusieurs secteurs : l'alimentation et l'agriculture durable, la lutte contre les îlots de chaleur, la mobilité, la prévention des déchets, les espaces verts et la protection de la nature, la rénovation énergétique, la santé/sécurité dans les bâtiments, les infrastructures de transport, les achats et entretien des véhicules, la voirie, afin de déterminer l'impact carbone.

Critères proposés :

Très favorable (Tfav)

Résultat de l'action réduisant fortement les d'émission carbone à long terme, favorisant la séquestration (nature), ou des usages sans émissions (marche, déplacements doux, chauffage géothermie) :

- Gestion biodiversité ;
- Création/amélioration des espaces verts ;
- Création/amélioration de sentiers, chemins et pistes cyclables ;
- Création/amélioration de transports en commun ;
- Création/amélioration du chauffage fioul vers de la géothermie.

Favorable (Fav)

Résultat de l'action action réduisant les émissions carbonées :

- Travaux et aides financières pour la rénovation énergétique,
- Rénovation pour l'amélioration de la santé/sécurité des agents,
- Plans de prévention sur la réduction des déchets

Neutre (Neu)

Résultat de l'action action neutre vis-à-vis des émissions carbonées.

Caté-gorie	Secteur d'activité	Justification	Titre	Budget
Tfav	Agriculture durable	Projet agricole à forte valeur environnementale	Futur APCP CANON	376 200 €
Tfav	Lutte contre îlots de chaleur	Réduire les îlots de chaleurs c'est réduire le besoin de recours à une climatisation	2022 - I - ETUDE ESPLANADE LIBERTES	40 000 €
Tfav	Mobilité	Favorisation mobilités douces	Opération 1801 - Chemin des écoliers	116 844 €
Tfav	Mobilité	Favorisation mobilités douces	2022 - I - CHEMIN ACCES BLUM	15 000 €
Tfav	Prévention des déchets	Environnemental	2022 - I - MOBILIER TRI SELECTIF	5 000 €
Tfav	Protection nature	Environnemental	Opération 1802 - Plan de gestion parc des coteaux	40 000 €
Tfav	Protection nature	Environnemental	Schéma d'accueil de la Burthe	50 000 €
Tfav	Protection nature	Environnemental	2022 - I - REAMENAGEMENT PAYSAGER	50 000 €
Tfav	Protection nature + Mobilité	Environnemental	Opération 1803 - Sybirol Fil vert 2	75 000 €
Tfav	Rénovation Énergétique	Chauffage sans émission Carbone	2022 - I - REGULATION / INSTALLATION CHAUFFAGE	30 000 €
Tfav	Rénovation Énergétique	Etude pour l'amélioration de l'HdV	2022 - I - ETUDE OPPORTUNITE HOTEL DE VILLE	35 000 €
Tfav	Rénovation Énergétique	Chauffage sans émission Carbone	2022 - I - SOUS STATION CH URBAIN	591 284 €

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022

Tfav	Rénovation Energétique	Chauffage sans émission Carbone	2022 - I - CHAUFFAGE P3 P4	30 000 €
Fav	Rénovation Energétique		Opération 1509 - Rénovation Ecole Blum	117 945 €
Fav	Rénovation Energétique		2022 - I - CHEMIN DES PLATEAUX T2	150 000 €
Fav	Lutte contre îlots de chaleur	Parking mairie	2022 - I - PARKING MAIRIE	8 000 €
Fav	Mobilité		2022 - I - RADARS PEDAGOGIQUES	4 000 €
Fav	Prévention des déchets	Sécurisation du CTM pour réduction des dépôts sauvages de déchets (Plan interne)	2022 - I - CONTROLE ACCES	35 000 €
Fav	Rénovation Energétique		2022 - I - IMPREVU ECLAIRAGE PUBLIC	50 000 €
Fav	Rénovation Energétique		Futur APCP CASTEL	200 000 €
Fav	Rénovation Energétique		PIG	15 000 €
Fav	Rénovation Energétique		2022 - I - SOUS COMPTEUR RENOV ENERGETIQUE	120 000 €
Fav	Rénovation Energétique		2022 - I - SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE (délibération 1 ^{er} semestre 2022)	20 000 €
Fav	Santé sécurité		2022 - I - DIAGNOSTIQUE AMIANTE	10 000 €
Fav	Prévention des déchets	Budget pour le plan interne de prévention des déchets	2022 - i - OUTILLAGE	10 000 €
Neu	sans impact		2022 - I - ETUDE EGLISE SAINT VINCENT	15 000 €
Neu	sans impact		2022 - I - DEFIBRILATEURS	31 000 €
Neu	Mobilité		Accessibilité - Obligation légale	250 000 €
Neu	sans impact		2022 - I - PONTONS	197 439 €
Neu	sans impact		2022 - I - PONTONS PHASE 2	125 000 €
Neu	sans impact		2022 - I - MUR PARKING MAIRIE	50 000 €
Neu	sans impact (efficacité énergétique)		2022 - I - ACHAT PREFABRIQUE CTM	250 000 €
Neu	sans impact		2022 - I - GEOMETRE BATIMENTS	30 000 €
Neu	sans impact		2022 - I - PPMS	100 000 €
Neu	sans impact (Sécurité)		2022 - I - SSI PASTEUR	112 000 €
Neu	Bâtiments		2022 - I - TRAVAUX SUZANNE	15 000 €

	Nombre	budget
Très favorable	13	1 454 328 €
Favorable	12	739 945 €
Neutre	11	1 175 439 €
Total :		3 369 712 €

Ainsi, près de 2,2 millions d'euros d'investissement réduisant fortement les émissions carbone sont fléchés en 2022 par la municipalité.

2b-Un Plan pluriannuel d'investissements ambitieux

Plan pluriannuel d'investissement de la ville de Floirac

	2022		2023		2024		2025		2026	
Projets	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Sobriété énergétique	1 123 704,00	286 183,00	1 500 000,00	300 000,00	2 400 000,00	350 000,00	1 720 000,00	-	1 720 000,00	-
Castel	200 000,00	106 350,00	1 000 000,00	250 000,00	1 400 000,00	150 000,00				
Blum	117 421,00	121 176,00								
Rénovation énergétique (sous compteurs)	120 000,00	40 000,00								
Régulation installation chauffage	30 000,00				500 000,00	150 000,00				
Chauffage urbain	591 283,00	18 657,00								
Ecole Richelieu							720 000,00		720 000,00	
Stratégie patrimoniale (Etude opportunité Hotel de Ville - Etude Schéma directeur énergétique	45 000,00		500 000,00	50 000,00	500 000,00	50 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	
	20 000,00									
Mobilités douces	191 844,00	366 000,00	205 024,70	-	100 000,00	-	-	-	-	-
Chemin des écoliers	116 844,00		50 000,00							
Fil vert 2	75 000,00	366 000,00	155 024,70							
Nature en ville	90 000,00	15 000,00	212 889,00	25 000,00	100 000,00	25 000,00	-	-	-	-
Parcs municipaux										
Plan de gestion parc des coteaux	40 000,00		37 889,00							
Projet 1 million d'arbres			25 000,00		25 000,00					
Schéma d'Accueil de la Burthe	50 000,00	15 000,00	150 000,00	25 000,00	100 000,00	25 000,00				
Transition alimentaire	376 200,00	235 294,00	6 000,00							
Projet alimentaire de territoire - aménagement du canon	376 200,00	235 294,00	6 000,00							
Accessibilité et lutte contre les îlots de chaleur	432 000,00	50 000,00	250 000,00	80 000,00	250 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00
Parvis de la Mairie			250 000,00	30 000,00						
Aménagement et végétalisation parking mairie	142 000,00									
Aménagement Esplanade des Libertés (étude)	40 000,00									
Accessibilité - Obligation légale	250 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00
Sports - Santé	1 573 512,00	450 000,00	834 500,00	450 000,00	650 000,00	30 000,00	-	-	-	-
Plaine des sports	1 107 400,00	450 000,00	834 500,00	450 000,00						
Piste d'athlétisme Préau Guyon	466 112,00				650 000,00	30 000,00				
Autres projets	2 907 150,23	352 328,50	3 639 267,00	359 000,00	3 639 267,00	359 000,00	3 775 500,00	359 000,00	3 775 500,00	359 000,00
PRU Dravemont	1 033 198,00	243 428,50	1 363 767,00	250 000,00	1 363 767,00	250 000,00	1 500 000,00	250 000,00	1 500 000,00	250 000,00
PRU Joliot Curie	15 500,00	40 000,00	275 500,00	40 000,00	275 500,00	40 000,00	275 500,00	40 000,00	275 500,00	40 000,00
Récurrent DSTU	1 858 452,23		2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00		2 000 000,00	
FDAEC		68 900,00		69 000,00		69 000,00		69 000,00		69 000,00
TOTAL	6 694 410,23	1 754 805,50	6 641 680,70	1 214 000,00	7 139 267,00	814 000,00	5 745 500,00	409 000,00	5 745 500,00	409 000,00

2c-Les investissements supplémentaires de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV 5

Mobilité

- Extension de la ligne BHNS St Jean/Arena,
- Aménagement d'un TCSP et d'une liaison douce sur la voie Eymet,
- 3e plan Vélo avec l'étude notamment d'itinéraires circulaires,
- Etude pour la création d'un ponton fluvial devant l'Arena en prévision de l'extension du réseau de bus du fleuve,
- Création d'un 3e dépôt de bus rive droite ...



Aménagements urbains

- le pont S. Veil,
- le PRU Dravemont avec notamment l'école et la traversée Est-Ouest,
- le PRU Joliot Curie,
- Les études opérationnelles en prévision de l'aménagement du Centre-Bourg...



Sobriété énergétique

- Audit énergétique des bâtiments communaux avec l'Alec,
- Réseau de chaleur Plaine de Garonne,
- Accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ...



Nature en ville

- Plan 1 million d'arbres,
- Pérennisation de l'éco-pâturage sur le Parc des côteaux,
- Projet alimentaire de territoire,
- Végétalisation des cimetières communaux...



Patrimoine communal

- Réhabilitation de la Gare de la Souys et lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt,
- Réhabilitation de la Plaine des sports



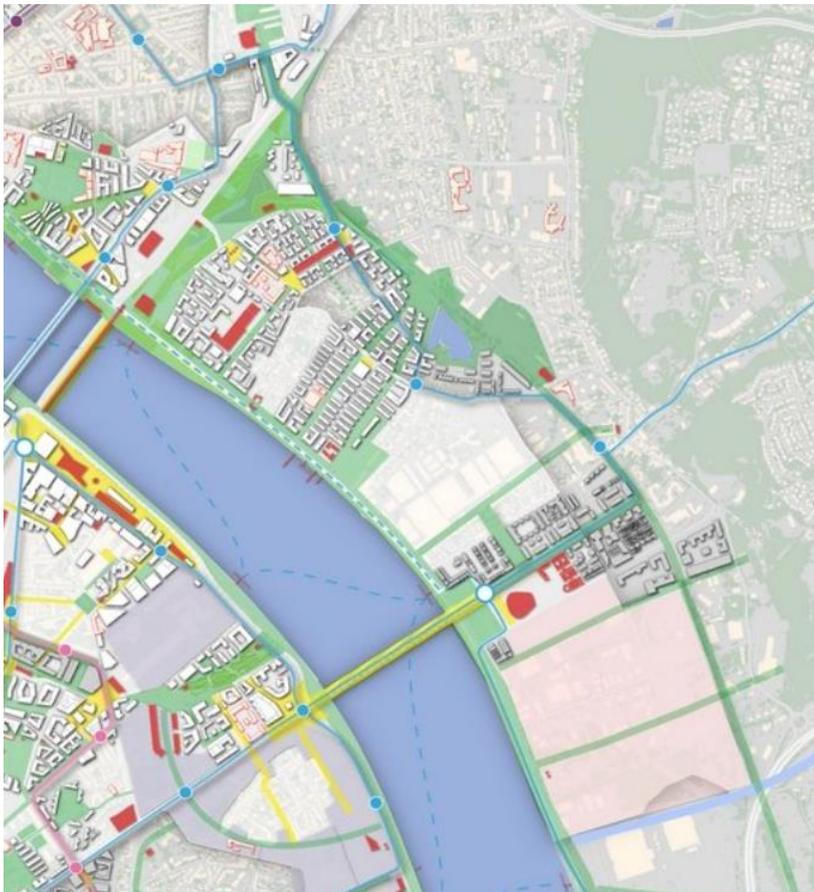
Culture

- PanOramas/La Nuit Verte,
- Demos,
- Manifestation Etang Heureux,
- Festival des Hauts de Garonne



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

2d-Le projet de l'EPA Euratlantique sur Floirac



Afin de ne pas laisser les fonciers de la plaine à la spéculation privée, la commune a fait le choix d'intégrer il y a plusieurs années l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique qui s'étend sur 127 hectares répartis entre Bordeaux et Floirac.

Ainsi la ville participe à l'élaboration du plan-guide sur la partie de son territoire « Garonne Eiffel » et veille à l'équilibre entre logements, espaces verts, développement économique et services publics (construction d'une nouvelle école d'ici 2025, d'un collège, de salles pour les associations ...).

3-Les orientations proposées pour 2022

3a-Une hausse de la taxe foncière

En conséquence, au regard de l'impact de la crise sanitaire sur le budget de la commune, des efforts concédés par les services pour contraindre leurs budgets, des différents projets de développement de l'action communale, tant en fonctionnement qu'en investissement et afin de garantir la santé financière de la commune, une hausse des recettes de fonctionnement s'avère nécessaire.

Une augmentation de 15% des impôts en 2022 permet de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour porter les ambitions des projets d'investissements et de fonctionnement du mandat.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Accusé certifié exécutoire

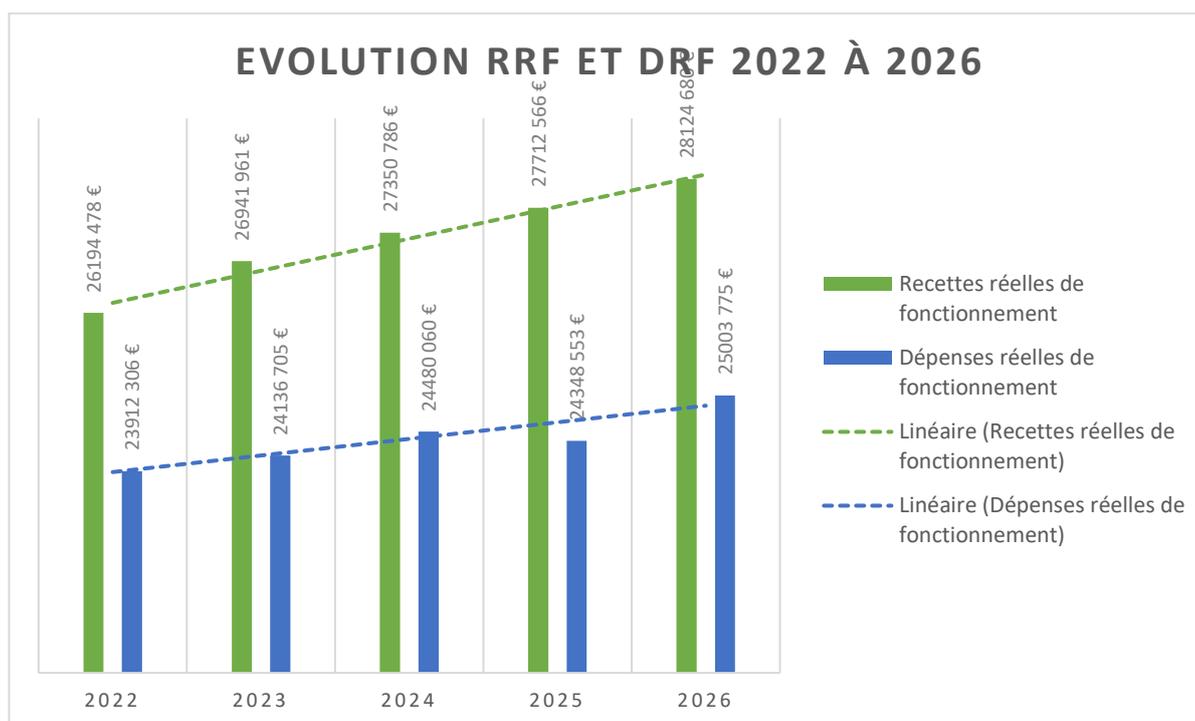
Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 15/03/2022

Propective financière	Rétrospective			CA 2021 provisoire	Prospective (+ 15% s/taux en 2022)				
	2018	2019	2020		2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	23 707 404	24 267 237	24 020 505	24 993 254	26 194 478	26 941 961	27 350 786	27 712 566	28 124 680
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	20 972 843	21 676 247	21 909 141	23 008 950	23 912 306	24 136 705	24 480 060	24 348 553	25 003 775
Epargne de gestion	2 734 561	2 590 990	2 111 364	1 984 304	2 282 172	2 805 256	2 870 725	3 364 013	3 120 905
Frais financiers	-327 931	-308 446	-323 547	-320 000	-361 000	-260 449	-259 648	-270 872	-223 829
CAF/épargne brute	2 406 629	2 282 545	1 787 817	1 664 304	1 921 172	2 544 806	2 611 077	3 093 142	2 897 076
Remboursement du capital	-1 714 623	-1 566 316	-1 676 164	-1 698 400	-1 811 059	-1 979 320	-2 012 770	-1 892 683	-2 047 642
Autofinancement net/ épargne nette	692 006	716 228	111 653	-34 096	110 112	565 487	598 307	1 200 459	849 434
Recettes définitives d'investissement	1 006 580	1 062 470	810 247	1 109 814	2 662 106	1 051 355	1 343 385	907 180	907 180
Financement propre disponible	1 698 587	1 778 699	921 900	1 075 718	2 772 218	1 616 841	1 941 691	2 107 639	1 756 614
Dépenses d'équipement (dont ACI)	3 616 540	3 399 210	4 543 845	4 144 873	5 000 000	5 082 620	5 082 620	5 082 620	5 082 620
Besoin de financement	-1 917 953	-1 620 511	-3 621 945	-3 069 154	-2 227 782	-3 465 779	-3 140 929	-2 974 981	-3 326 006
Emprunts	1 400 000	2 500 000	1 000 000	3 500 000	2 250 000	3 100 000	2 800 000	2 600 000	2 620 000

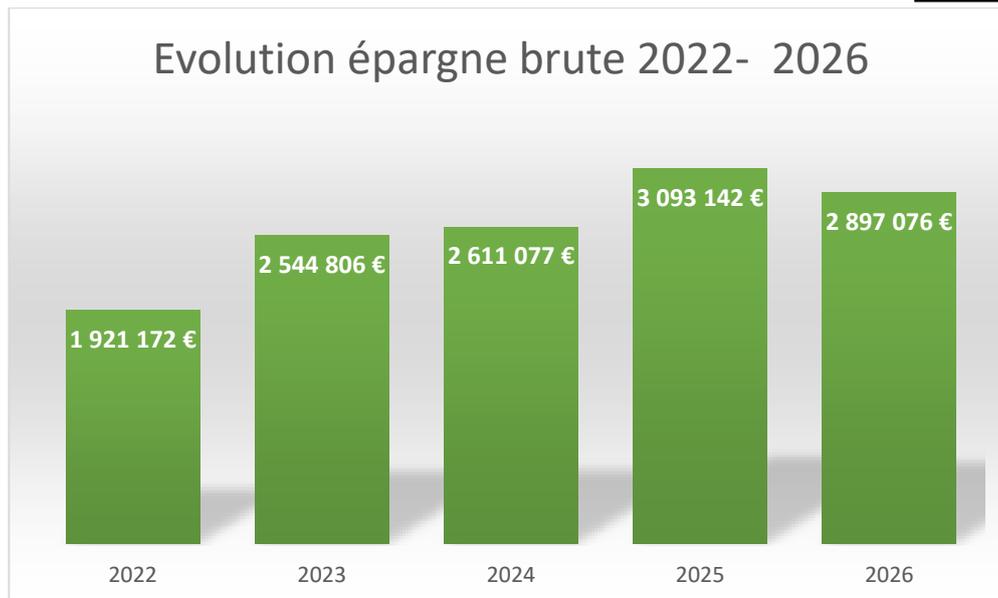
3b-Evolution prospective des recettes et dépenses de gestion de 2022 à 2026

Se basant sur les hypothèses évoquées ci-dessus, une prospective a pu être établie. Sont présentés ici quelques éléments phares de l'analyse financière prospective.



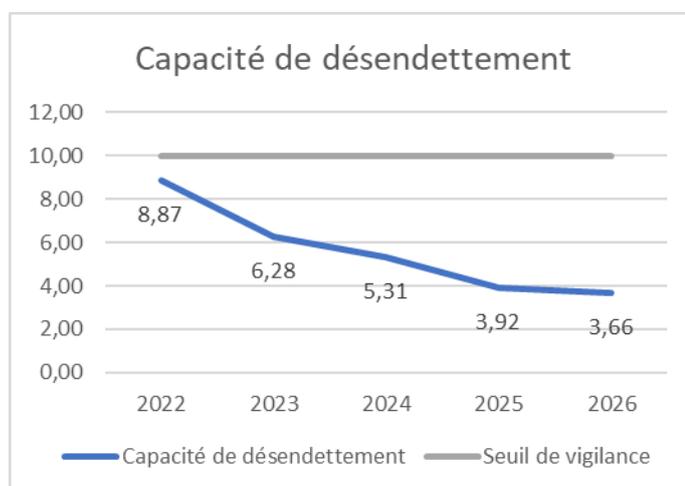
Les dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées et l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (notamment hausse des taux d'imposition) permettent ainsi de récupérer des marges de manœuvre et ainsi permettre de renforcer le service public et de réaliser le programme d'investissement.

3c-L'épargne brute, un indicateur de la santé financière de la commune (2022-2026) :



La projection établie montre que les hypothèses retenues intégrant le projet de mandature permettent de maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant tout au long du mandat.

3d-L'évolution de la capacité de désendettement



Il s'agit d'un ratio calculé entre l'épargne brute et l'encours de la dette en année N. Ces ratios sont à prendre avec précaution car ils sont sensibles à une évolution, même symbolique, des paramètres.

En regagnant de l'épargne brute et en recourant de manière limitée à l'emprunt de façon à ne pas impacter trop la section de fonctionnement, la capacité de désendettement de la commune redescend tout au long du mandat.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

CONCLUSION

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire met en exergue deux points majeurs, l'un relatif au dynamisme de la Ville en matière d'investissements et de poursuite d'une offre de service accessible et de qualité, et l'autre consistant dans l'existence de décisions de l'Etat en parfaite contradiction avec les réalités observées, dont les impacts sont de surcroît augmentés par la crise sanitaire que nous subissons depuis deux ans.

Jusqu'en 2021, les choix de gestion de la ville ont permis de poursuivre le niveau et la qualité de service tout en intégrant les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire ainsi que les baisses de recettes de certains segments d'activité. Toutefois, dans la mesure où les impacts ressentis ont une répercussion pluriannuelle au regard des impératifs liés aux modalités de gestion budgétaire et comptable applicables aux collectivités territoriales, les seuls partis-pris de gestion cohérents et pertinents d'hier, ne suffisent plus à assurer ni le niveau, ni l'accessibilité et la qualité du service que nous défendons et qui est attendu de nos concitoyens.

Depuis la réforme de la suppression de la Taxe d'Habitation, les collectivités ont été amputées d'une partie de leur pouvoir de décision en matière de fiscalité locale, donc privées de l'assiette la plus importante permettant d'assurer et d'ajuster la dynamique de recettes en cohérence avec le niveau de cohésion et de progrès social souhaité. Très concrètement, les collectivités sont amputées, politiquement et moralement d'une partie de leur libre administration et par voie de conséquence, d'une prérogative démocratique et républicaine.

Le problème de toutes les collectivités territoriales, c'est qu'afin de subvenir aux équilibres entre le développement nécessaire de leur communauté et le niveau d'offre de service qu'elles peuvent ainsi leur offrir, elles ont toujours eu besoin de la solidarité au sein de leur propre territoire, cela s'accroissant à défaut de pérennité de la solidarité nationale.

Sans revenir sur la motivation de la réforme, la ville doit en affronter les conséquences et baser désormais la consolidation de son offre de service en lien avec les nécessités de ses publics, d'une part, et de leurs attentes d'autre part, en cherchant à optimiser les dépenses et accroître les recettes. Accroissement de recettes qui pour Floirac, doit absolument se faire en garantissant l'accessibilité des services municipaux à travers une tarification toujours plus adaptée.

Aujourd'hui, notre ville se situe dans une période charnière dans la mesure où si l'écart entre son développement et ses caractéristiques sociales historiques arrive à un point d'équilibre, le franchissement de celui-ci nécessite un appel à la solidarité locale pour compenser les effets leviers qui existent de manière beaucoup trop insuffisante au niveau national.

Très concrètement, cela signifie qu'au-delà de la poursuite d'un développement cohérent de son urbanité, mené notamment à travers les outils de planification urbaine dans une démarche partenariale très forte (Etat, Bordeaux Métropole, GIP-GPV, EPA Euratlantique et autres acteurs du secteur urbain), il demeure encore un écart entre le potentiel financier pris à l'échelle de la population floiracaise et le coût constant voire nécessairement à développer des équipements et services publics. Par voie de conséquence, c'est l'appel à la solidarité locale qui demeure le levier essentiel pour assurer la mutation de Floirac avec cohérence et durabilité.

Après un premier appel effectué en 2017 à travers une hausse du taux de la Taxe d'Habitation qui n'avait pas évolué depuis 13 années et pour laquelle les abattements sociaux avaient également été accrus par la municipalité, la modification du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB, n'ayant lui-même pas évolué depuis 18 ans, contribuera à un apport de ressources durable et proportionné pour accompagner l'évolution de la ville et du cadre de vie.

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

Bien entendu, le recours à la fiscalité ne suffit pas à lui-seul à assurer une assise financière et de gestion pérenne. C'est la raison pour laquelle, la ville entend bien poursuivre la maîtrise du niveau de ses dépenses de fonctionnement tout en garantissant une capacité à investir et à réaliser de nouveaux équipements. C'est donc à travers la multiplication de la recherche et de la perception de ressources extérieures, de partenariats ou de mutualisations d'équipements que la ville poursuivra le développement de son offre de service.

Récemment et dans la même dynamique, la ville a inscrit son développement futur dans une démarche qu'elle qualifie d'urbanisme résilient.

Cette démarche contribue activement à la logique de gestion financière de la collectivité dans la mesure où elle tend à :

- Assurer un équilibre entre logements et développement économique ;
- Maîtriser le développement urbain afin de limiter l'impact sur les services publics ;
- Orienter les projets urbains dans leurs formes et leurs impacts sur le territoire (sociaux, accessibilités, mobilités, cohérence territoriale).

Cherchant ainsi et de manière systémique à développer durablement la ville en promouvant un habitat et un cadre de vie de qualité, une offre associative, sportive et culturelle de qualité, la poursuite d'un service public accessible et adapté, un dynamisme entrepreneurial, des services modernes et adaptés ou encore l'employabilité du territoire par le biais de sa contribution à l'insertion et à la formation professionnelle ou encore d'un accueil renforcé de l'activité économique, la municipalité s'engage dans la consolidation, dès 2022, de sa capacité à garantir un projet commun ambitieux et réaliste.